

DELIBERATION N° 13/2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 24 Juin 2021

Budget rectificatif n°1 - 2021

Vu les articles 175, 176, 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **Emplois : 10 560,4 ETPT, dont 5 490,2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 070,2 ETPT hors plafonds d'emplois législatif**
- **Autorisations d'engagement : 1 105 664 864,81 € :**
 - Personnel : 782 263 993,57 €
 - Fonctionnement : 151 440 702,80 €
 - Intervention : 108 045 428,00 €
 - Investissement : 63 914 740,44 €
- **Crédits de paiement : 1 112 419 162,25 € :**
 - Personnel : 782 263 993,57 €
 - Fonctionnement : 161 054 230,13 €
 - Intervention : 108 045 428,00 €
 - Investissement : 61 055 510,55 €
- **Recettes : 1 055 115 336,47 €**
- **Solde budgétaire : - 57 303 825,79 €**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 85 919 841,42 €
- Résultat prévisionnel : - 22 817 495 ,75 €
- Capacité d'autofinancement : 4 190 662,88 €
- Variation du fonds de roulement : - 80 444 194,74 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 26


Pour :19

Contre : 3

Abstention : 4

Fait à Paris, le 24 juin 2021

Le Président du conseil
d'administration de l'AEFE


Bruno FOUCHER